

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2020

Date de convocation : 15/06/2020
Date affichage : 15/06/2020

Nombre de conseillers	
En exercice	: 15
Présents Mairie	: 15
Votants	: 15

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : BUHOT Elodie, CHESSE-GRANNEC Magali, FLOCH Jean-Michel, LE DOARE Denis, LEZENVEN Jean-Michel, MADEC Yannick, MARCHAND Olivier, OLLIVIER Michaël, PERON Annie, PROFIZI Diane, STERVINOU Nicolas, TURBIEZ Jocelyne, KERMORGANT Martine.

Était absent, excusé et représenté :

Secrétaire de séance : TANQUART Audrey

DELIBERATION N°35

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de réviser la composition des commissions municipales pour aider le Maire dans ses tâches. Il est rappelé que le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Commission Economique (Budget, Ressources Humaines, Développement économique, Tourisme, Communication, PLUi, Urbanisme, Cimetière)

Jean-Michel FLOCH, Martine KERMORGANT, Diane PROFIZI, Jocelyne TURBIEZ, Nicolas STERVINOU.

Commission infrastructures (Gestion et entretien des bâtiments communaux, Voirie, Réseaux : assainissement, eau, électricité, chauffage)

Jean-Michel LEZENVEN, Denis LE DOARE, Audrey TANQUART, Nicolas STERVINOU, Olivier MARCHAND, Jocelyne TURBIEZ, Martine KERMORGANT.

Commission Jeunesse-Social (Ecole, Jeunesse, Social, Culture)

CHESSE-GRANNEC Magali, Denis LE DOARE, Yannick MADEC, Annie PERON, Elodie BUHOT, Michaël OLLIVIER.

Commission Cadre de vie (Environnement, Eco Quartier, Forêt communale, Chemins de randonnées, Eau, Arboretum, Jardins partagés)

OLLIVIER Michaël, Elodie BUHOT, Annie PERON, Olivier MARCHAND, Magali CHESSE-GRANNEC, Diane PROFIZI, Yannick MADEC.

.../...

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200619-DEL-2020-35-DE Date de télétransmission : 25/06/2020 Date de réception préfecture : 25/06/2020
--

Commission Appel d'offres :

Président : Henri LE PAPE

Membres titulaires : Jean-Michel FLOCH, Jean-Michel LEZENVEN, Denis LE DOARE

Membres suppléants : Audrey TANQUART, Olivier MARCHAND, Magali CHESSE-GRANNEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres nommés dans les différentes commissions communales.

Pour : 15 Abstention : - Contre : -

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal 24 contribuables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne 24 contribuables pour la commission des impôts.

Pour : 15 Abstention : - Contre : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2020

Date de convocation : 15/06/2020

Date affichage : 15/06/2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents Mairie : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : BUHOT Elodie, CHESSE-GRANNEC Magali, FLOCH Jean-Michel, LE DOARE Denis, LEZENVEN Jean-Michel, MADEC Yannick, MARCHAND Olivier, OLLIVIER Michaël, PERON Annie, PROFIZI Diane, STERVINOU Nicolas, TURBIEZ Jocelyne, KERMORGANT Martine.

Était absent, excusé et représenté :

Secrétaire de séance : TANQUART Audrey

DELIBERATIONS N°36

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX DIVERSES ORGANISMES EXTERIEURS

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère – Représentants

Le Conseil Municipal nouvellement élu doit procéder à la désignation de ses représentants au sein du Comité territorial du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère.

Les représentants proposés sont les suivants :

- Jean-Michel LEZENVEN (titulaire), Yannick MADEC (titulaire),
- Henri LE PAPE (suppléant), Denis LE DOARE (suppléant)

Office de Tourisme (EPIC) – Représentants

Le Conseil Municipal nouvellement élu doit procéder à la désignation des représentants au Conseil de direction de l' « EPIC Office de Tourisme ».

Les représentants proposés sont les suivants :

- Titulaire : Jean-Michel FLOCH
- Suppléant : Martine KERMORGANT

ULAMIR – Représentants

Le Conseil Municipal nouvellement élu doit procéder à la désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'ULAMIR.

Les représentants proposés sont les suivants :

- Titulaire : Magali CHESSE-GRANNEC
- Suppléant : Yannick MADEC

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200619-DEL-2020-36-DE Date de télétransmission : 25/06/2020 Date de réception préfecture : 25/06/2020
--

Correspondant Défense

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Le représentant proposé est Olivier MARCHAND

Référent sécurité routière

Le Préfet du Finistère sollicite la désignation d'un élu référent « sécurité routière ». Son rôle consiste principalement à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »,
- diffuser la culture « sécurité routière »,
- animer une politique « sécurité routière » dans la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents « sécurité routière ».

Le représentant proposé est Magali CHESSE-GRANNEC

Comité National d'Action Sociale du personnel territorial (CNAS)

L'action sociale au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale est obligatoire depuis une loi de 2007. Chaque collectivité territoriale détermine librement le montant et les modalités de mise en œuvre de celle-ci. La commune d'ARGOL adhère au CNAS, association loi 1901.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du CNAS.

Les membres proposés sont Jean-Michel FLOCH (Elu), Chantal MAZEAU Responsable Administration Générale (Agent territorial)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués titulaires et suppléants ci-dessus pour représenter la commune dans les divers organismes extérieurs.

Pour : 15 Abstention : - Contre : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2020

Date de convocation : 15/06/2020
Date affichage : 15/06/2020

Nombre de conseillers	
En exercice	: 15
Présents Mairie	: 15
Votants	: 15

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : BUHOT Elodie, CHESSE-GRANNEC Magali, FLOCH Jean-Michel, LE DOARE Denis, LEZENVEN Jean-Michel, MADEC Yannick, MARCHAND Olivier, OLLIVIER Michaël, PERON Annie, PROFIZI Diane, STERVINOUC Nicolas, TURBIEZ Jocelyne, KERMORGANT Martine.

Était absent, excusé et représenté :

Secrétaire de séance : TANQUART Audrey

DELIBERATION N°37 REGULARISATION ECRITURE

Il est nécessaire de régulariser une écriture comptable de 2019 sur le budget principal 2020.

Article 73211 : 2093€ écritures passées en 2019.

Régularisation à l'article 673 : +2093€ budget principal 2020

Article 022 : Dépenses imprévues -2093€ budget principal 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'écriture ci-dessus

Pour : 15 Abstention : - Contre : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

